



L'ALLIANCE 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'ALLIANCE 7

Siège social : 9 Boulevard Malesherbes

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ALLIANCE 7 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union intersyndicale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie. « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans les conditions rappelées précédemment.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de le syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

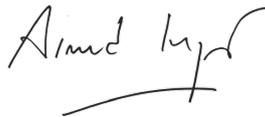
comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 25 août 2020

Le commissaire aux comptes

Audexys



Arnaud Longéras

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	143 932.44	143 932.44					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	1 329.85		1 329.85		1 329.85		
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	604 693.15	369 402.23	235 290.92	280 984.28	45 693.36	16.26	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	7 622.45		7 622.45	7 622.45				
Prêts	106 888.39		106 888.39	117 487.71	10 599.32	9.02		
Autres immobilisations financières	83 941.38		83 941.38	82 168.88	1 772.50	2.16		
Total I	948 407.66	513 334.67	435 072.99	488 263.32	53 190.33	10.89		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	3.12		3.12	101.13	98.01	96.91	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	186 548.15		186 548.15	40 652.11	145 896.04	358.89	
	Autres créances	259 429.77		259 429.77	202 359.27	57 070.50	28.20	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	3 153 394.83		3 153 394.83	3 453 840.88	300 446.05	8.70		
Charges constatées d'avance (3)	110 651.26		110 651.26	115 350.91	4 699.65	4.07		
Total III	3 710 027.13		3 710 027.13	3 812 304.30	102 277.17	2.68		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 658 434.79	513 334.67	4 145 100.12	4 300 567.62	155 467.50	3.62		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	521 873.00		494 781.00		27 092.00	5.48
	Report à nouveau	38 112.25		38 112.25			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 992.78		45 312.11		54 304.89	119.85
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports	2 693 945.67		2 675 725.56		18 220.11	0.68	
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	3 244 938.14		3 253 930.92		8 992.78	0.28	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	241 045.00		250 659.00		9 614.00	3.84
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	241 045.00		250 659.00		9 614.00	3.84	
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 122.72		325 358.23		135 235.51	41.57
	Dettes fiscales et sociales	453 794.88		465 544.22		11 749.34	2.52
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 329.85				1 329.85	
	Autres dettes	13 869.53		5 075.25		8 794.28	173.28
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	659 116.98		795 977.70		136 860.72	17.19
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 145 100.12		4 300 567.62		155 467.50	3.62

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

659 116.98 795 977.70

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	123 796.85		115 355.76		8 441.09	7.32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	46 484.00		46 707.00		223.00	0.48
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	532 893.22		458 829.05		74 064.17	16.14
Collectes						
Cotisations	2 548 278.00		3 463 950.00		915 672.00	26.43
Autres produits	1 201.44		1.05		1 200.39	NS
Total I	3 252 653.51		4 084 842.86		832 189.35	20.37
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	957 183.10		1 613 707.60		656 524.50	40.68
Impôts, taxes et versements assimilés	161 687.12		167 720.88		6 033.76	3.60
Salaires et traitements	1 202 422.36		1 264 743.39		62 321.03	4.93
Charges sociales	635 684.38		667 034.71		31 350.33	4.70
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	67 702.37		77 985.99		10 283.62	13.19
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	241 045.00		250 659.00		9 614.00	3.84
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	142.98		596.75		453.77	76.04
Total II	3 265 867.31		4 042 448.32		776 581.01	19.21
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 213.80		42 394.54		55 608.34	131.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	6 857.02		7 664.30		807.28	10.53
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	6 857.02		7 664.30		807.28	10.53
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	6 857.02		7 664.30		807.28	10.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 356.78		50 058.84		56 415.62	112.70
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 125.00		2 112.68		987.68	46.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions			819.05		819.05	100.00
Total VIII	1 125.00		2 931.73		1 806.73	61.63
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 125.00		2 931.73		1 806.73	61.63
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 511.00		1 815.00		304.00	16.75
Total des produits (I+III+V+VII)	3 259 510.53		4 092 507.16		832 996.63	20.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 268 503.31		4 047 195.05		778 691.74	19.24
Solde intermédiaire	8 992.78		45 312.11		54 304.89	119.85
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	8 992.78		45 312.11		54 304.89	119.85

SYNDICAT L'ALLIANCE 7

9 J Boulevard Malesherbes

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

FROMANTIN & ASSOCIES

122 Avenue Charles De Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

01.40.88.12.10

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Evaluation des amortissements	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	10

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 145 100.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 252 653.51 Euros et dégageant un déficit de 8 992.78- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Depuis le 1er janvier 2019, l'ANIA n'appelle plus sa cotisation annuelle à l'ALLIANCE 7 mais directement aux syndicats membres.

Cette cotisation s'élevait à la somme de 605 676 Euros en 2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général ainsi que du règlement CRC 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement CRC 99-01 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Une partie des dépenses de fonctionnement concernant les locaux de l'ALLIANCE 7 est prise en charges directement par le GIE 9 MALESHERBES.

La quote-part relative à l'ALLIANCE 7 transférée par le GIE est comptabilisée par nature de charges.

Le compte courant GIE MALESHERBES présente un solde débiteur de 143 228,03 Euros au 31 décembre 2019.

Le fonds de garantie de l'ALLIANCE 7 qui s'élève à 1 812 015 Euros est composé des apports avec droit de reprise effectués par les syndicats membres.

La répartition s'établit comme suit au 31 décembre 2019 :

- Syndicat des Fabricants de Biscuits et Gâteaux de France	358 147 Euros
- Syndicat de la Panification Croustillante et Moelleuse	64 162 Euros
- Syndicat Français des Céréales du Petit déjeuner	124 187 Euros
- Syndicat Français de la Nutrition spécialisée	168 334 Euros
- Syndicat des Apéritifs à croquer	114 691 Euros
- Syndicat du Chocolat	701 860 Euros
- Syndicat National de la Confiserie	222 379 Euros
- Syndicat Français du Café	40 000 Euros
- Syndicat Français des Miels	18 255 Euros

1 812 015 Euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Une contribution exceptionnelle de 480 000 € (Plan de transformation) a été comptabilisée et perçue au cours de l'exercice 2016 et n'a pas fait l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices.

Le solde net de cette contribution, déduction faite des charges y afférentes engagées chaque année, figure en réserve pour projet associatif spécifique et s'élève à la somme de 363 007 € au 31 décembre 2019 après imputation à hauteur de 1 664 € de charges spécifiques lors de la dernière assemblée générale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	143 932		1 330
Installations générales agencements aménagements divers	335 060		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	247 624		22 009
TOTAL	582 684		22 009
Autres titres immobilisés	7 622		
Prêts, autres immobilisations financières	199 657		
TOTAL	207 279		
TOTAL GENERAL	933 896		23 339

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			145 262	
Installations générales agencements aménagements divers			335 060	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			269 633	
TOTAL			604 693	
Autres titres immobilisés			7 622	
Prêts, autres immobilisations financières		8 827	190 830	
TOTAL		8 827	198 452	
TOTAL GENERAL		8 827	948 408	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	143 932			143 932
Installations générales agencements aménagements divers	137 188	37 225		174 413
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	164 512	30 477		194 990
TOTAL	301 700	67 702		369 402
TOTAL GENERAL	445 632	67 702		513 335

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	37 225				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 172	17 305			
TOTAL	50 397	17 305			
TOTAL GENERAL	50 397	17 305			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	250 659	241 045	25 000	225 659	241 045
TOTAL	250 659	241 045	25 000	225 659	241 045
TOTAL GENERAL	250 659	241 045	25 000	225 659	241 045
Dont dotations et reprises d'exploitation		241 045	25 000	225 659	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	106 888	5 357	101 531
Autres immobilisations financières	83 941	0	83 941
Autres créances clients	186 548	186 548	
Personnel et comptes rattachés	1 400	1 400	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 885	20 885	
Groupe et associés	231 891	231 891	
Débiteurs divers	5 254	5 254	
Charges constatées d'avance	110 651	110 651	
TOTAL	747 459	561 987	185 472

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	190 123	190 123		
Personnel et comptes rattachés	179 692	179 692		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 601	190 601		
Impôts sur les bénéficiaires	1 511	1 511		
Taxe sur la valeur ajoutée	63 993	63 993		
Autres impôts taxes et assimilés	17 997	17 997		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 330	1 330		
Autres dettes	13 870	13 870		
TOTAL	659 117	659 117		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire ou dégressif	1 à 6 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	9 ans
Matériel bureau / informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	186 548
Autres créances	4 530
Total	191 078

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 972
Dettes fiscales et sociales	297 545
Autres dettes	13 870
Total	457 386

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	110 651
Total	110 651

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

L'ALLIANCE 7 n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans ou plus + indem rupture	moins d'un an à 6 ans	9 838
55 à 59 ans	de 7 à 11 ans	81 515
50 à 54 ans	de 12 à 16 ans	
45 à 49 ans	de 17 à 21 ans	93 964
40 à 44 ans	de 22 à 26 ans	53 320
35 à 39 ans	de 27 à 31 ans	
30 à 34 ans	de 32 à 36 ans	1 773
25 à 29 ans	de 37 à 41 ans	635
20 à 24 ans	de 42 à 46 ans	
moins de 20 ans	plus de 46 ans	
Engagement total		241 045

Hypothèses de calculs retenues

Le montant total des engagements de retraite et indemnités de rupture comptabilisé, pour l'ensemble du personnel, s'élève à 241 045 € au 31 décembre 2019.

Ils sont calculés sans prise en compte des tables de mortalité et sans taux d'actualisation mais en retenant une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite par tranches d'années restant à effectuer jusqu'à l'âge de 67 ans.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Divers	1 125	671200
Total	1 125	